



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

[christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Avis du CRHH sur le bilan triennal du programme local de l'habitat de la CAC  
(Communauté d'agglomération de Cambrai) (2019-2025)

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur les bilans triennaux des programmes locaux de l'habitat (PLH).

Le bilan à mi-parcours du deuxième PLH de la Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC) couvrant la période 2019-2025 a été présenté au bureau du CRHH du 13 novembre 2023.

Il ressort du bilan présenté les points saillants suivants :

- des résultats satisfaisants sur le volet incitatif favorisant la réhabilitation du parc privé ;
- une hausse de la vacance sans action structurée pour la résorber ;
- une politique foncière qui reste à construire pour assurer l'optimisation du foncier ;
- un déficit de lisibilité des processus d'attribution par un manque de gouvernance sur la politique d'attribution ;
- un rattrapage en cours des objectifs du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage restant à finaliser.

Pour la seconde partie de mise en œuvre du PLH, la collectivité est invitée à rester vigilante sur les points suivants :

- intégrer au dispositif PIG des objectifs permettant d'accompagner quelques dossiers de propriétaires bailleurs et permettant le traitement des logements indigènes ;
- développer son rôle de conseil et d'appui auprès des communes dans la lutte contre les logements vacants ou dégradés, en complément des actions incitatives engagées (OPAH-RU) ;
- développer la production de logements sociaux par acquisition-amélioration dans le diffus, veiller à la diversification des produits, poursuivre et renforcer le suivi des gisements fonciers en recyclage afin de limiter la consommation foncière pour l'habitat ;
- contribuer par la politique communautaire à la redynamisation des centres bourgs et au programme Action Cœur de Ville pour le centre-ville de Cambrai ;
- participer pleinement aux réseaux d'acteurs de la politique d'attribution en instaurant la gouvernance (CIL) et les outils de pilotage (Convention intercommunale d'attributions, Plan partenarial de gestion de la demande, cotation de la demande) ;
- mettre en œuvre les actions non engagées sur les publics spécifiques ;
- instaurer un observatoire partenarial de l'habitat.

Suite à la présentation de ce projet, le bureau du CRHH émet un avis favorable sur le bilan à mi-parcours présenté, assorti des recommandations formulées ci-dessus.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS